



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET
téléphone : 01 60 56 70 97
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 7 juillet 2017

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 23 mars 2017.

Par courrier réceptionné le 8 juin 2017, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 6 juillet 2017 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET a présenté à partir de votre dossier de PLU.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Elle assortit son avis des demandes suivantes :

- revoir le règlement de la zone Ah en lien avec les besoins exprimés par les agriculteurs ;
- préciser l'article 8 du règlement des zones A et N limitant la taille et le nombre des extensions et annexes afin de restreindre les possibilités ;
- s'assurer que la trame ZH correspond aux classes 1 et 2 de l'enveloppe proposée par la DRIEE et à la classe 3 si le caractère humide est vérifié.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Pascal MEHEUT
Mairie
4 place de la Mairie
77145 MAY EN MULTIEN

**Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur**


Laurent BEDU